



SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DES DÉCHETS

COMMUNE  
ERPELDANGE-JUR-SÛRE  
29 MAR. 2024  
Secrétariat Communal

## Avis au public

Diekirch, le 29 mars 2024

Il est porté à la connaissance du public que le comité du SIDEC siégera en séance publique en date du 15 avril 2024 à 18h00 au bâtiment administratif du SIDEC au Fridhaff avec l'ordre du jour suivant :

1. Affaires de personnel (huis clos)\*
  - 1.1. Nomination d'un secrétaire ff en cas de vacance de poste du secrétaire

### Séance publique

2. Approbation de l'ordre du jour
3. Signature des procès-verbaux de l'assemblée du Comité du 8 janvier 2024 (**Annexe 1**)
4. Discussion et approbation des projets de règlements types pour les communes membres du SIDEC :
  - 4.1. Règlement communal relatif à la gestion des déchets assurée par le SIDEC (**Annexe 2**)
  - 4.2. Règlement communal taxe relatif à la gestion des déchets assurée par le SIDEC (**Annexe 3**)
  - 4.3. Conditions d'acceptation et tarifs applicable aux installations du SIDEC (**Annexe 4**)
  - 4.4. Avis de l'Administration de l'Environnement (**Annexe 5**)
  - 4.5. Avis de la Direction de la Santé (**Annexe 6**)
5. Informations relatives aux marchés publics et conventions :
  - 5.1. Etude «Wissenschaftliches Gutachten - Evaluierung und Technologiebewertung der mechanisch-biologischen Behandlung von Restabfällen am Beispiel der MBA des interkommunalen Syndikats SIDEC»
  - 5.2. Attribution d'un marché «Fourniture et livraison de poubelles deux roues»
  - 5.3. Attribution d'un marché « Broyage déchets verts »
  - 5.4. Attribution d'un marché « Transport des déchets »
  - 5.5. Prolongation de la convention avec SERVVERT relatif à la gestion des aires de collectes régionales
  - 5.6. Modification ponctuelle de la convention collective pour salarié à tâches manuelles du SIDEC
6. Résultat des élections sociales
7. Finance: Mise en enchère interne de différents objets devenus obsolètes
8. Divers



9. Affaires de personnel (huis clos)\*
  - 9.1. Suite à donner à la vacance de poste « receveur B1 »
  - 9.2. Suite à donner à la vacance de poste « receveur A2 »
  - 9.3. Occupation du poste du receveur par un fonctionnaire communal B1
  - 9.4. Création d'un poste «salarié à tâches intellectuelles» à durée indéterminée  
**(Annexe 7)**
  - 9.5. Admission de la démission volontaire du secrétaire
  - 9.6. Suite à donner à l'appel à candidature « secrétaire »
  - 9.7. Occupation du poste du secrétaire par un fonctionnaire communal B1

Pour le SIDEC

Christiane Eicher-Karier  
Présidente